

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 350 450 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.10.2003 Bulletin 2003/41

(51) Int Cl.7: **A47G 1/16**

(21) Numéro de dépôt: **03008119.4**

(22) Date de dépôt: **07.04.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Dewever, Sébastien**
83700 Saint-Raphael (FR)

(74) Mandataire: **Renaud-Goud, Thierry**
Renaud-Goud Conseil,
5, rue de Montigny
13100 Aix-en-Provence (FR)

(30) Priorité: **05.04.2002 FR 0204292**

(71) Demandeur: **Dewever, Sébastien**
83700 Saint-Raphael (FR)

(54) **Support mural évidé**

(57) L'invention concerne un support qui est muni de premiers moyens de fixation (22) adaptés à une cloison et muni de seconds moyens de fixation adaptés à

un panneau.

Le support, constitué par un cadre évidé (31-34,35-38), comporte de plus une pièce d'adaptation (39) prévue pour maintenir un accessoire.

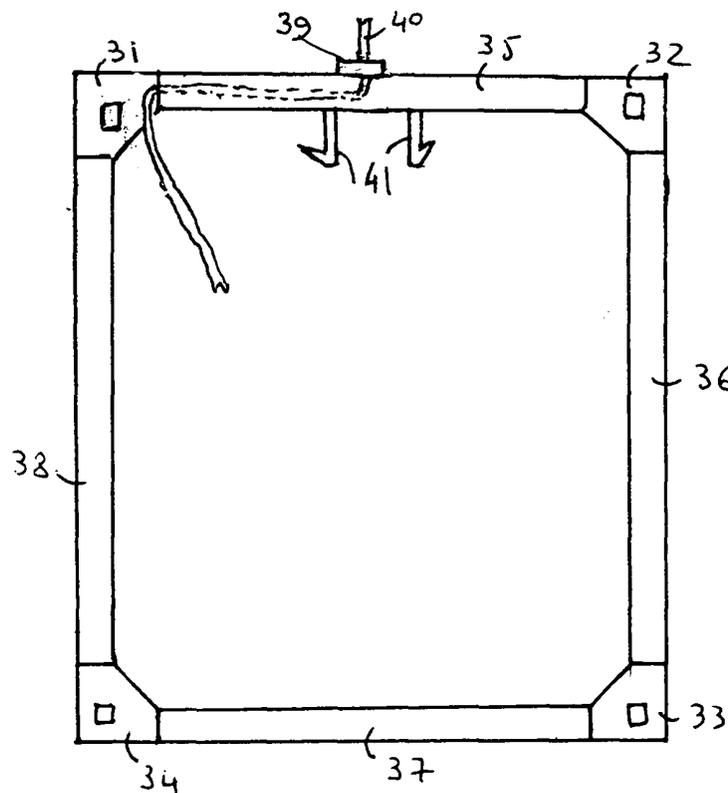


Figure 3

EP 1 350 450 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un support mural évidé prévu pour la fixation d'un panneau tel qu'un miroir ou un tableau à un mur ou sur une cloison quelconque.

[0002] Une première solution pour fixer un panneau sur une cloison consiste à tendre une cordelette entre deux points fixes dans le haut de la face arrière de ce panneau, puis à suspendre cette cordelette à un crochet préalablement ancré dans la cloison. Il s'agit là d'une solution couramment adoptée pour les tableaux. Cependant, ce type de fixation impose une certaine inclinaison du panneau par rapport à la verticale. Cette inclinaison n'est pas toujours souhaitable, notamment lorsque le panneau est un miroir.

[0003] Une deuxième solution pour fixer un panneau consiste à le plaquer contre la cloison à l'aide de pattes ou d'un quelconque autre moyen connu. Il s'agit là d'une solution souvent adoptée pour les miroirs. Ces pattes sont des éléments peu esthétiques qui masquent une partie du panneau. Les inconvénients liés à l'inclinaison sont supprimés mais la face arrière du panneau vient au contact de la cloison, ce qui peut poser de nombreuses difficultés. Par exemple, si la cloison présente des éléments en saillie, il n'est pas possible de plaquer le panneau correctement. D'autre part, si la cloison est humide, un panneau sensible à l'humidité peut subir de graves dommages.

[0004] Une troisième solution du type de celle décrite dans les documents WO 00/23744, US 4 507 884 ou GB 2 115 694 consiste à disposer le panneau sur la face avant d'un boîtier. Le panneau ne recouvre pas la totalité de cette face avant. Ce boîtier est encombrant, ne serait-ce que par sa surface frontale qui est plus importante que celle du panneau. De plus, il n'est pas prévu pour être réalisé à partir d'un kit en assemblant des éléments peu volumineux.

[0005] On connaît ainsi le brevet américain US 4 821 438 qui enseigne un support prenant la forme d'un treillis de traverses croisées. Ce support est muni de premiers moyens de fixation prévus pour une cloison et de seconds moyens de fixation prévus pour un panneau. Il est disposé en retrait du panneau si bien que son encombrement n'est plus un problème. Il se prête également à un conditionnement sous forme de kit. Toutefois il n'est pas possible d'associer un quelconque accessoire, une source lumineuse par exemple, à ce panneau.

[0006] La présente invention a ainsi pour objet un support pour la fixation d'un panneau sur une cloison qui ne souffre pas des limitations inhérentes aux solutions exposées ci-dessus.

[0007] Selon l'invention, un support est muni de premiers moyens de fixation adaptés à une cloison et de seconds moyens de fixation adaptés à un panneau ; ce support, consistant en un cadre évidé, comporte une pièce d'adaptation prévue pour maintenir un accessoire.

[0008] Le cadre permet d'isoler le panneau de la cloison et le fait que le cadre soit évidé autorise la présence d'éléments en saillie au niveau de l'évidement.

[0009] Avantageusement, ce support comporte un câble électrique traversant la pièce d'adaptation.

[0010] De plus, les seconds moyens de fixation sont disposés sur la face apparente de ce cadre.

[0011] Avantageusement, ces seconds moyens de fixation comportent un adhésif double-face.

[0012] Alternativement, ces seconds moyens de fixation ont un caractère démontable.

[0013] Selon une caractéristique additionnelle, ce support comporte des troisièmes moyens de fixation agencés dans le volume interne du cadre.

[0014] Eventuellement, ces troisièmes moyens de fixation sont pourvus d'un boîtier de raccordement.

[0015] Suivant un mode de réalisation privilégié, le pourtour du cadre étant rectangulaire, ce cadre est formé par assemblage de quatre pièces d'angle et de quatre traverses.

[0016] De préférence, le pourtour du cadre est muni d'un enjoliveur.

[0017] La présente invention apparaîtra maintenant avec plus de détails dans le cadre de la description qui suit d'exemples de réalisation donnés à titre illustratif en se référant aux figures annexées qui représentent :

- la figure 1, une vue en perspective d'une traverse,
- la figure 2a, une vue de face d'une pièce d'angle,
- la figure 2b, une vue de droite de cette pièce d'angle, et
- la figure 3, une vue de face d'un mode de réalisation privilégié d'un cadre.

[0018] Les éléments apparaissant sur plusieurs figures sont affectés d'une seule et même référence.

[0019] Le support se présente donc sous la forme d'un cadre rigide évidé. Il peut s'agir d'un simple cadre monobloc mais, de préférence, ce cadre est constitué de quatre pièces d'angle qui permettent d'assembler perpendiculairement quatre traverses pour définir un rectangle. D'une part, les pièces d'angle et les traverses, lorsqu'elles ne sont pas assemblées, présentent un encombrement réduit par comparaison au cadre monté.

D'autre part, les traverses peuvent être recoupées pour former un cadre présentant les dimensions appropriées.

[0020] En référence à la figure 1, une traverse 10 se présente comme un profilé en « H », les quatre extrémités du « H » étant chacune pourvue d'un rebord perpendiculaire dirigé vers l'intérieur. La partie supérieure de la traverse 10 forme ainsi une goulotte 11, tandis que la partie inférieure de cette traverse 10 forme un guide 12.

[0021] En référence aux figures 2a et 2b, une pièce d'angle a la forme d'une équerre 20 prévue pour recevoir sur ses deux angles adjacents à l'hypoténuse une traverse 10. Ainsi, chacun de ces angles se termine par un embout 21 sur lequel vient s'emmancher une traver-

se. La section de cet embout 21 est donc complémentaire de la section de la traverse 10. L'ensemble est conçu de sorte que le coté supérieur et les deux cotés latéraux de la traverse affleurent les parties correspondantes de l'équerre. La pièce d'angle comporte également un évidement 22 qui peut éventuellement être utilisé pour la fixation à la cloison, cet évidement représentant des premiers moyens de fixation. Elle comporte aussi une rainure 23 qui raccorde la goulotte 11 de la traverse 10 à l'hypoténuse de l'équerre, cette rainure étant prévue pour le cheminement d'un câble.

[0022] i En référence à la figure 3, le cadre rectangulaire est donc réalisé par l'assemblage de quatre pièces d'angle 31, 32, 33, 34 et de quatre traverses 35, 36, 37, 38, ces éléments étant éventuellement collés. La face apparente du cadre, celle qui est opposée à la face venant en appui sur la cloison, est avantageusement pourvue d'un adhésif double-face au niveau des traverses, de sorte que l'on puisse y fixer un panneau tel qu'un miroir. Les seconds moyens de fixation qui permettent d'apposer le miroir sur le cadre peuvent donc consister en un adhésif double-face mais ils peuvent prendre une toute autre forme. A titre d'exemple, on peut prévoir des trous traversant les deux parois latérales d'une traverse, trous dans lesquels on introduit des vis pour fixer un panneau en bois de manière démontable.

[0023] La traverse supérieure 35 est munie d'une pièce d'adaptation 39 qui s'engage dans la goulotte 11, cette pièce étant prévue pour maintenir un accessoire quelconque. Si cet accessoire est alimenté électriquement, un câble 40 partant de la pièce d'adaptation 39, circule dans la goulotte 11 à l'intérieur de la traverse supérieure 35 pour déboucher dans la pièce d'angle supérieure gauche 31 qu'il traverse également dans la rainure 23 pour déboucher à l'intérieur du cadre.

[0024] Cette disposition particulière permet d'éviter le perçage de la traverse supérieure 35 pour acheminer le câble 40 de la pièce d'adaptation 39 à l'intérieur du cadre.

[0025] Des troisièmes moyens de fixation 41 figurent à l'intérieur du cadre sur l'une des traverses, la traverse supérieure par exemple, moyens qui peuvent prendre appui sur le guide 12 pour fixer un boîtier quelconque (non représenté).

[0026] L'épaisseur de ce boîtier est au plus égale à celle du cadre. Si l'accessoire figurant au sommet du cadre est un luminaire, le boîtier sera un boîtier de raccordement du câble 40 au réseau de distribution électrique. Ce boîtier comporte par exemple un transformateur basse tension, un ballast s'il s'agit d'un éclairage fluorescent, des serre-câbles ou autres.

[0027] De préférence, lorsque le montage du cadre est terminé, on dispose un enjoliveur de finition qui prend la forme d'un ruban venant en appui sur les traverses et sur les pièces d'angle, ce ruban ayant une largeur égale à l'épaisseur du cadre. Ainsi, excepté au niveau de la pièce d'adaptation 39, le pourtour du cadre présente un aspect continu et homogène.

[0028] Les exemples de réalisation de l'invention présentés ci-dessus ont été choisis pour leur caractère pratique. Il ne serait cependant pas possible de répertorier de manière exhaustive tous les modes de réalisation que recouvre cette invention. En particulier, tout moyen décrit peut-être remplacé par un moyen équivalent sans sortir du cadre de la présente invention.

10 Revendications

1. Support muni de premiers moyens de fixation 22 adaptés à une cloison et muni de seconds moyens de fixation 35, 36, 37, 38 adaptés à un panneau, **caractérisé en ce que**, consistant en un cadre évidé, il comporte une pièce d'adaptation 39 prévue pour maintenir un accessoire.
2. Support selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte un câble électrique 40 traversant ladite pièce d'adaptation 39.
3. Support selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens de fixation sont disposés sur la face apparente dudit cadre.
4. Support selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens de fixation comportent un adhésif double-face.
5. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** lesdits seconds moyens de fixation ont un caractère démontable.
6. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte des troisièmes moyens de fixation 41 agencés dans le volume interne dudit cadre.
7. Support selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** lesdits troisièmes moyens de fixation 41 sont pourvus d'un boîtier.
8. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que**, le pourtour dudit cadre étant rectangulaire, ce cadre est formé par assemblage de quatre pièces d'angle 31, 32, 33, 34 et de quatre traverses 35, 36, 37, 38.
9. Support selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le pourtour dudit cadre est muni d'un enjoliveur.

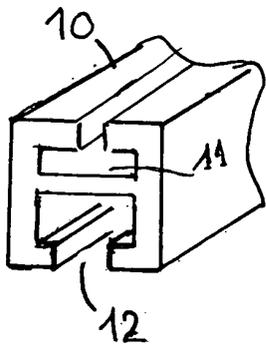


Figure 1

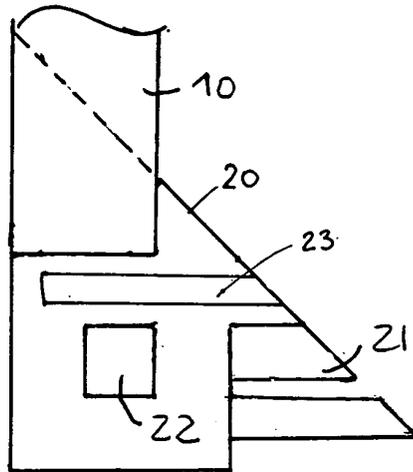


Figure 2a

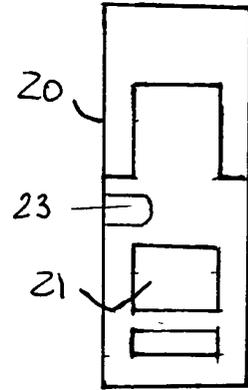


Figure 2b

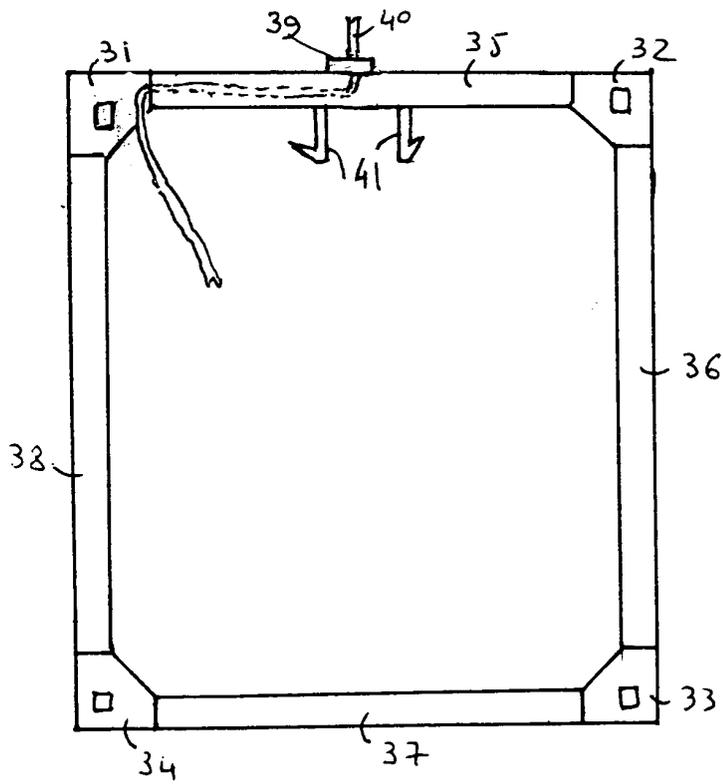


Figure 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 00 8119

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X,D	US 4 821 438 A (LANSKY ET AL.) 18 avril 1989 (1989-04-18) * figures *	1,3-5	A47G1/16
X,D	WO 00 23744 A (O'HANLON) 27 avril 2000 (2000-04-27) * page 14 - page 15; figures 10-13 *	1-3,5-7	
X,D	US 4 507 884 A (KAZANJIAN) 2 avril 1985 (1985-04-02) * colonne 2, ligne 46 - ligne 52; figures 2,3 *	1-3,5,6	
X,D	GB 2 115 694 A (BEDEAU) 14 septembre 1983 (1983-09-14) * page 2, ligne 111 - ligne 117; figures 1-3,11 *	1,3,5-7	
A	DE 200 01 845 U (HEINE) 4 mai 2000 (2000-05-04) * revendication 15; figure 4 *	1,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		1 juillet 2003	Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 00 8119

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-07-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4821438 A	18-04-1989	US 4761902 A CA 1286108 C	09-08-1988 16-07-1991
WO 0023744 A	27-04-2000	CA 2384489 A1 WO 0023744 A2 US 2001034960 A1 US 2003005607 A1	27-04-2000 27-04-2000 01-11-2001 09-01-2003
US 4507884 A	02-04-1985	AUCUN	
GB 2115694 A	14-09-1983	AUCUN	
DE 20001845 U	04-05-2000	DE 20001845 U1	04-05-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82